

De > elvire.wade (par Internet) <elvire.wade@mairie-creil.fr> ★

Sujet **RE: Demande d'examen au cas par cas : parking secteur Degas**

Pour TURCO Gauthier (Responsable du Pôle Autorité Environnementale) - DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAE <gauthier.turco@developpement-durable.gouv.fr> ★

🛡️ Pour protéger votre vie privée, le Courrielleur a bloqué l'affichage du contenu distant dans ce message.

> Commentaire(s):

Bonjour,

Je vous adresse la réponse à votre question concernant la demande de la Ville sur Degas. Cette question ne figure pas sur la plateforme qui indique qu'aucune action de ma part n'est requise et je ne sais pas comment apporter les précisions autrement que par mail.

Les pavés drainants sont par nature perméables, ce qui est proscrit c'est l'infiltration forcée avec des ouvrages types noues, puits etc...

En d'autres termes, l'infiltration en surface est acceptée mais en cas de fortes pluies le surplus sera redirigé vers un autre endroit (Parc des carrières ou dans le réseau public).

Pouvez-vous s'il vous plaît me confirmer que cette réponse est suffisante pour la poursuite de l'instruction du dossier, et m'indiquer dans quels délais le dossier sera instruit.

Je vous en remercie d'avance.

Cordialement,



Elvire WADE
Chef de Projet
Pôle Développement Urbain - Mission NPNRU
T. 03.44.29.52.87

creil.fr

Préservez nos ressources, merci de n'imprimer cet e-mail qu'en cas de réelle nécessité



De : TURCO Gauthier (Responsable du Pôle Autorité Environnementale) - DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAE <gauthier.turco@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 5 novembre 2025 16:18

À : WADE Elvire <elvire.wade@mairie-creil.fr>

Objet : Demande d'examen au cas par cas : parking secteur Degas

Bonjour madame Wade,

Nous vous avons envoyé une demande de précision relative au dossier cité en objet via la plateforme d'instruction des dossiers de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale. N'ayant pas eu de réponse, pouvez-vous me confirmer avoir bien reçu notre message (repris ci après) et pouvez-vous nous apporter les éléments en retour ?

Je vous en remercie par avance,
Bien à vous,

*La notice jointe au dossier peut apparaître en contradiction avec le CERFA concernant la gestion des eaux pluviales.
En effet, pouvez-vous me préciser si des pavés drainants seront réellement mis en place comme cela est précisé dans le CERFA alors que la notice proscrit l'infiltration au regard du risque de présence de cavités souterraines.
Si le CERFA n'est pas conforme au projet, je vous remercie de nous le redéposer modifié.
Sinon, pouvez-vous davantage préciser la gestion des eaux recueillies par les pavés drainants ?*